

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 11 juin 2025

Liste des présents :

Conseiller(ère) municipal(e)	Présent(e)	Absent(e) Excusé(e)	Pouvoir à	Secrétaire de séance
M le Maire, M CROUX Christian	X			
M le Premier adjoint, M DERAMOND Sébastien	X			X
Mme BERTHIER Béatrice		X	AL FERRAND	
Mme CAVAILLE Céline	X			
Mme FERRAND Anne-Lise	X			
Mme OWEZAREK Laurianne	X			
Mme PAYRASTRE Elisabeth		X	L OWEZAREK	
M CODECCO Didier		X		
M CONDOUMY Philippe	X			
M GOUT Damien	X			
M MOULIN Dominique	X			

Horaire de séance :

Ouverture de séance :
21h00

Clôture de séance :
22h30

Prochain Conseil :
Juillet

Liste des observateurs :

Ordre du jour :

1. Approbation des comptes rendus des séances du 13 mars et 10 avril 2025
2. Délibération ESIT – Augmentation prix repas cantine au 1er septembre 2025
3. Délibération Rénovation énergétique bâtiment Mairie Salle des fêtes - Annule et remplace la délibération 2025-12 du 11 avril 2025
4. Travaux église
5. Délibération adhésion fondation du patrimoine (ajout à l'ordre du jour)
6. Réseau 31 – Horizon 2030
7. Comptes rendus des réunions intercommunales
8. Questions diverses

Compte rendu de séance :

1. Approbation des comptes rendus

Approbation des comptes rendus des séances du 13 mars 2025 et du 10 avril 2025.

Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0

2. Délibération ESIT – Augmentation prix repas cantine au 1er septembre 2025

Proposition de la délibération :

Madame la Présidente propose :

Suite à la dernière augmentation de septembre 2024, le SICOVAL doit appliquer une nouvelle augmentation Au 01 septembre 2025 de 2%, il est proposé d'augmenter le prix du repas à la cantine de Tarabel au 01 SEPTEMBRE 2025, de la façon suivante :

	maternelle	élémentaire
quotient familial de 0-999	1 €	1 €
quotient familial de 1000-1299	4.31 €	4.43 €
quotient 1300 +	4.73 €	4.85 €

Après en avoir délibéré le conseil ESIT décide d'augmenter le prix du repas comme suit au 01 septembre 2025 :

	maternelle	élémentaire
quotient familial de 0-999	1 €	1 €
quotient familial de 1000-1299	4.31 €	4.43 €
quotient 1300 +	4.73 €	4.85 €

Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0

3. Délibération Rénovation énergétique bâtiment Mairie Salle des fêtes Annule et remplace la délibération 2025-12 du 11 avril 2025

L'architecte en charge des travaux a effectué une mise à jour des devis pour la rénovation énergétique, incluant la mise aux normes de la salle des archives.

Le nouveau montant est de 145 776. 85 € avec un reste à charge prévisionnel pour la commune de 29 432. 16 €.

Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0

4. Travaux église

- Rénovation des vitres :

L'entreprise est en attente du retour de l'échafaudier pour programmer les travaux et le prix de la location de l'échafaudage est conforme au devis initial.

- Rénovation des vitraux :

Devis de Atelier Vitrail de Mont Royal : 5 688, 54 € TTC (dont 2 500 € HT de location échafaudage)

Devis rénovation toitures chapelles église de la société RACAUD accepté pour un montant de 2 660 €.

➤ Rénovation des tableaux de l'église :

Demande auprès de la Fondation du Patrimoine pour une collecte de don avec deux tranches de travaux. Une visite de la conservatrice des antiquités et objets d'art de Haute Garonne aura lieu prochainement pour valider le dossier.

5. Délibération adhésion Fondation du patrimoine

Proposition d'adhérer à la fondation du patrimoine.

Le montant est de 100 € pour les communes de moins de 500 habitants

Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0

6. Réseau 31 – Horizon 2030 Avis du Conseil Municipal

Le conseil municipal doit se positionner sur les 20 propositions de Réseau 31 et retient les propositions suivantes : 2, 3, 8, 13,14,16

2	Un taux annuel de renouvellement de nos réseaux d'eau potable de 1%	*amélioration des rendements de nos réseaux *diminution des dépenses achats d'eau *meilleur coefficient de performance eau potable
3	Une unité REUT dans chaque EPCI = Equiper à minima une station d'épuration par EPCI d'une unité REUT avec borne multiusages	*mieux communiquer avec nos usagers *valoriser les actions et l'image de Réseau31 *proposer à nos adhérents et CC des services complémentaires en période de crise
8	Mettre en place un plan de sobriété	*Regrouper au sein de ce document l'ensemble des actions qui permettent de réduire les consommations d'eau et les planifier sur la durée *programme rendu obligatoire pour bénéficier des subventions de l'Agence de l'Eau
13	Sur la base des données de 2024, réduire les eaux parasites de 10% par an	*protection du milieu naturel *meilleur fonctionnement des stations d'épuration, *renouvellement des réseaux + contrôles de conformité lors des ventes pour l'AC (en plus de l'ANC)
14	Développer les réserves d'eau dans une approche multi-usages	*acquisition de nouvelles ressources *optimisation de l'existant (cf contrat de Canal notamment) *Passer de X Mm3 de réserves en 2024 à Y Mm3 en 2030
16	Devenir un acteur essentiel et un prescripteur des futurs documents d'urbanisme (PLU i, SCOT, SAGE,..)	*imposer notre stratégie et règlement sur les eaux pluviales *améliorer nos relations avec les élus et services prescripteurs *proposer des solutions innovantes (ex : obligation dispositifs récupération eaux de pluie + double réseau sur toutes nouvelles construction)

7. Comptes rendus des réunions intercommunales

Réseau 31 – Commission territoriale 9 – 19/05/2025

- Compte Financier Unique et Décision Modificative N°01 : permet avec la reprise des différents résultats du CA 2024 de réinjecter dans chaque budget de nouvelles opérations et de porter les investissements 2025 à des niveaux jamais encore atteints.
- Développement Réseau31 - Horizon 2030

- Bilan activité SPANC : Un nouveau cadre d'application de pénalités a été mis en place lors du Conseil Syndical du 13 avril 2023. Il permet enfin au SPANC d'obtenir des premiers résultats concrets efficaces de réhabilitations d'installations, au-delà des recettes générées par ces pénalités. Ainsi le 1er lot témoin de dossiers (nb 493) suivi depuis la mise en place de ces pénalités arrive aujourd'hui à un niveau de réhabilitation de 61 %, ce qui est très satisfaisant et ce dernier reste toujours en cours d'évolution.
- Hydrocurage des réseaux - rapport d'activité et protection des agents contre l'amiante / 4 activités principales :
 - les débouchages curatifs, l'hydrocurage préventif, les investigations sur réseaux (caméra, tests fumée), les pompes préventifs pour la maintenance et le bon fonctionnement des stations d'épuration et des postes de refoulement
- Mise à jour des règlements de service / Création d'une nouvelle commission « gestion des eaux pluviales et ruissellement ».

CCTDL - PLUI – 13/05/2025

Arrêté préfectoral du 6 août 2018 accordant la dérogation à l'article L.153-1 du Code de l'Urbanisme sur la base de quatre PLUi infracommunautaires



Prescription par délibération en date du 21 février 2019 de trois PLUi infracommunautaires :

PLUi Cœur et Plaine de Garonne
PLUi Coteaux Sud
PLUi Coteaux Nord

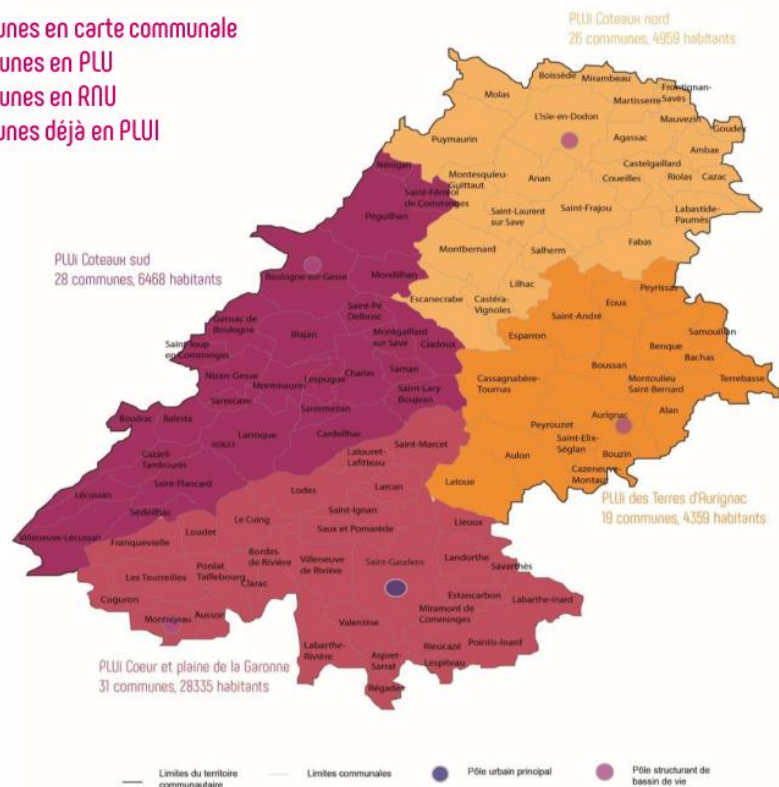


Prescription de la révision du PLUi des Terres d'Aurignac par délibération au conseil communautaire du 14 avril 2022

Avant la mise en place des PLUi :

- 10 Communes en carte communale
- 45 Communes en PLU
- 30 Communes en RNU
- 19 communes déjà en PLUi

UN TERRITOIRE, DES ATOUTS ET SPECIFICITES QUATRE PLUi INFRA-COMMUNAUTAIRES





Communauté de Communes Cœur & Coteaux Comminges ORGANISATION TERRITORIALE EN 3 NIVEAUX POUR LA COLLABORATION DES COMMUNES

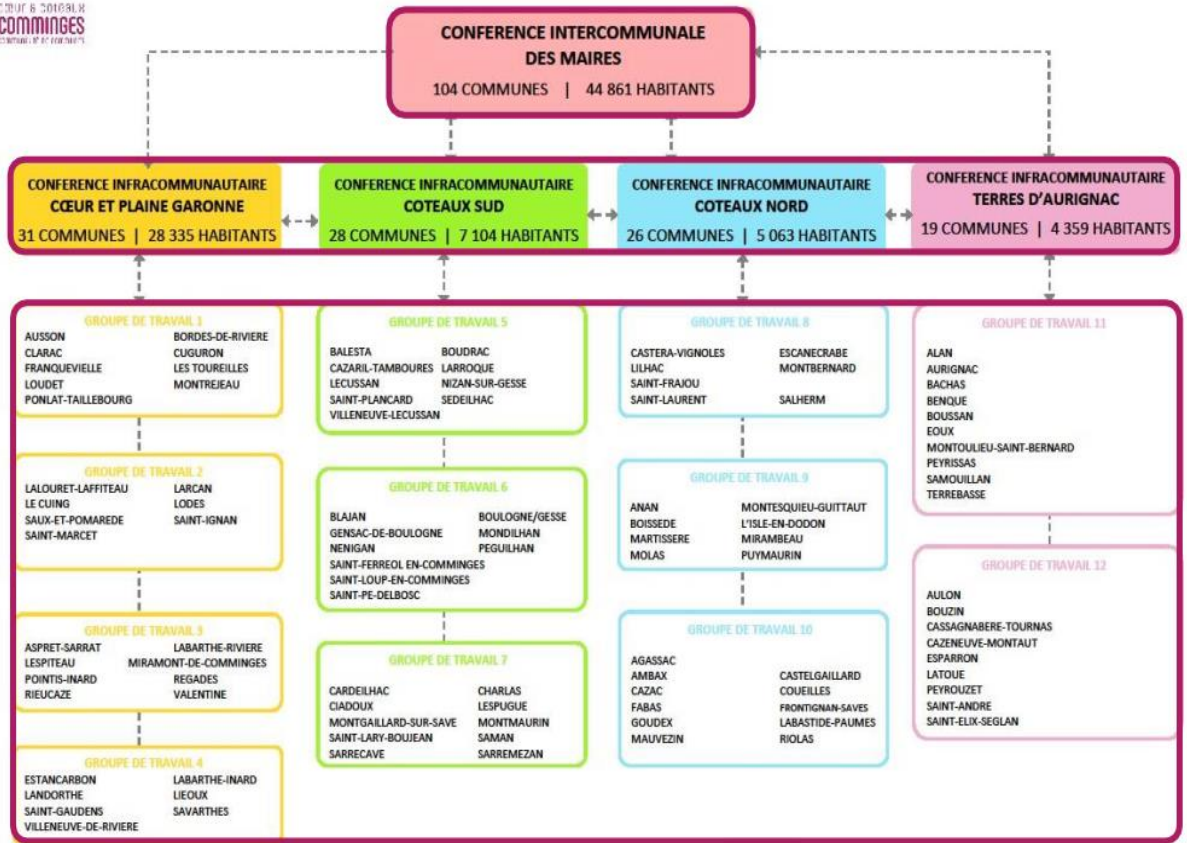
Comité de suivi projet



Comité technique



Comité de pilotage



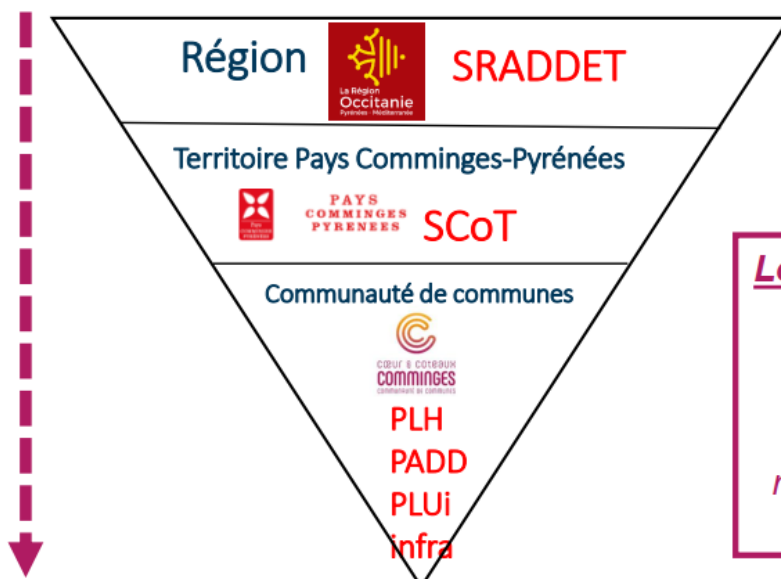
MAJ le 28/09/20

Les PLUi doivent être élaborés en cohérence avec les textes législatifs (loi ALUR, loi Climat et résilience,...) et les documents supra-territoriaux (SRADDET, SCoT, PLH,...)

Loi Climat et Résilience – « ZAN »
Horizon 2050 → Zéro artificialisation nette



Prise en compte de la loi à tous les niveaux



Loi ZAN 22 août 2021
lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets

8. Questions diverses

- Division parcellaire terrain M. VIEULES (accord DP tacite, dépassement délai).
- Détérioration chemin d'En Bordis. Constat des dégâts avec M Bouscatel. Une réparation est prévue à ses frais lors du goudronnage de son terrain.
- Demande d'urbanisme pour travaux Ferme Le Mignon.
- Inscription transport scolaire du 10/06 au 31/07.
- Demande subvention de l'AFM TELETHON, nous ne donnerons pas de réponse favorable.
- Travaux de renforcement réseau électrique quartier La Justice.
- Journée citoyenne en septembre ou octobre. Dates retenues : 27/09 ou 04/10.
- Application Terres du Lauragais remplaçant POLITEIA.
- Bilan fête locale.